



20
Rapport
annuel
06



La protection sociale
des emplois de la famille

 **IRCEM**
GROUPE

Sommaire



Mot de la Présidence p.03

Mot de la Direction Générale p.04

Les valeurs du Groupe IRCEM p.05

Organisation du Groupe IRCEM p.06

Le conseil d'administration p.06

Les comités de direction p.07

Les institutions p.08

Les clients du Groupe IRCEM p.09

Les faits marquants 2005 p.10

IRCEM Retraite p.10

IRCEM Prévoyance p.14

IRCEM Mutuelle p.16

Groupe IRCEM p.18

Les emplois de la famille en chiffres p.20

*Le plan de développement
des services à la personne* p.20

Les emplois de la famille en chiffre p.21

Prévisions 2006 - 2007 p.22.23

Mot de la Présidence



“Un ménage Français sur six est concerné par l'IRCEM....”

Le nouvel essor des emplois de la famille, encouragé par les pouvoirs publics, notamment par des réductions fiscales, s'est traduit en 2006 par une forte croissance des membres adhérents et participants de notre groupe..

Quelques chiffres clefs traduisent l'envergure de notre groupe à fin 2006 :

- 3 millions de particuliers employeurs,
- 1 208 associations prestataires et entreprises privées de services à la personne,
- 1,6 millions de salariés,
- Près de 500 000 retraités,
- Plus de 60 000 personnes en activité, indemnisées pendant leur arrêt de travail, leur permettant ainsi d'assurer le maintien de leur revenu,
- Près de 18 000 interventions individuelles dans le cadre de l'action sociale de notre groupe,
- Près de 35 000 nouveaux retraités qui ont vu pour la première fois leur retraite complémentaire versée en 2006,

Ce qui signifie qu'un ménage Français sur six est concerné par l'IRCEM.

Dans ce contexte, nous marquons en 2007 l'anniversaire des 30 ans du premier statut professionnel d'assistante maternelle, l'une des professions appartenant au secteur des services à la personne et la désignation par l'ARRCO, en 1977, de l'IRCEM Retraite comme institution compétente pour gérer la retraite complémentaire de cette nouvelle profession au service des familles.

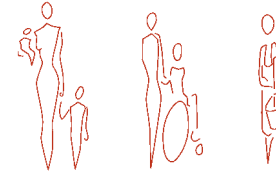
En effet, au milieu des années 70, la demande de garde d'enfants se développe avec la généralisation du travail des femmes, entraînant avec elle la croissance du nombre de nourrices. Il devient alors nécessaire de définir un statut professionnel et des normes pour la garde, afin de garantir le bien-être affectif et l'éveil intellectuel de l'enfant.

L'évolution de ce mode de garde est accompagnée d'une protection sociale pour les assistantes maternelles : définition d'une base de rémunération, congés payés et Sécurité sociale ...

France GROLIN
Présidente

Monique POTELET
Vice-Présidente

Mot de la Direction Générale



“ Le Groupe IRCHEM constitue aujourd’hui une identité de référence pour les acteurs œuvrant dans le cadre des services à la personne ”

Notre ambition est d’affirmer notre identité et de nous imposer, en constituant un pôle de référence de nos métiers pour l’ensemble des emplois des services à la personne, seul ou avec des partenaires choisis.

Pour réaliser ces objectifs, nous travaillons dans le sens :

- D’une qualité en amélioration continue et reconnue – En 2006, nous avons été certifié ISO 9001 : 2000 par l’AFAQ-AFNOR sur le périmètre de la gestion des accords collectifs de prévoyance obligatoire.
- D’une plus grande proximité par nos publications à destination des particuliers employeurs, salariés du particulier employeur, assistantes maternelles et retraités.

Tout en restant attentifs :

- Au suivi des contrats d’objectifs signés avec le GIE Agirc-Arrco,
- A la pérennité de l’équilibre des accords obligatoires de prévoyance pour lesquels nous avons été désignés,
- A l’évolution de nos produits afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par nos clients,
- A la recherche permanente de partenariats équilibrés, à forte valeur ajoutée, pour offrir une qualité optimale et développer les offres de services pour nos clients,
- En constante recherche de développement de services adaptés aux besoins de nos adhérents et à l’émergence de nouvelles technologies susceptibles de contribuer à leur bien-être.

Nous sommes conscients que les services à la personne recouvrent aujourd’hui un véritable gisement d’emplois qui doit s’analyser et s’apprécier dans une approche de stratégie économique globale, avec l’apparition d’un secteur économique nouveau : le quaternaire.

C’est dans ce sens que le Groupe IRCHEM a initié, en 2003, une plate-forme de Prospective Innovation Recherche et Développement avec les universités de Valenciennes (UVHC) et de Montpellier (LIRMM).

Ces travaux nés, notamment de la volonté de l’IRCHEM d’anticiper pour les salariés et les employeurs du secteur les enjeux sociaux liés à la fracture numérique, et menés à travers l’innovation scientifique au service de la mutation sociale, s’illustrent par :

- le développement des usages via le Portail IRCHEM.COM,
- l’anticipation des évolutions et mutations technologiques tels que l’avènement du WEB2.0, et le développement des réseaux sociaux à travers l’Internet.

Les résultats de ces travaux ont été présentés le 3 juillet 2007 à Valenciennes lors d’un événementiel placé sous le haut patronage de Jean Louis BORLOO Ministre d’Etat, Ministre de l’Ecologie, du Développement et de l’Aménagement durables et Valérie Pécresse, Ministre de l’enseignement supérieur et de la recherche.

Le portail IRCHEM.COM, dédié aux métiers des services à la personne, sera opérationnel en début d’année 2008. Il a pour vocation de faciliter les échanges entre les différents acteurs d’un secteur économique en pleine émergence. Il s’agira de construire un espace répondant à la nécessaire agilité de tous les acteurs.

Jean Charles GROLLEMUND

valeurs Le Groupe IRCEM



Depuis 2004, le Groupe IRCEM s'est doté d'une charte des valeurs partagée par tous :

■ AMBITION

L'ambition de l'IRCEM est de s'imposer en constituant un pôle de référence pour les métiers des emplois des services à la personne, seul ou avec des partenaires choisis.

■ PERFORMANCE

La performance de l'IRCEM se mesure par la satisfaction de ses clients, tant internes qu'externes, en termes de qualité de service, de délai et de coût.

■ RESPECT

Le respect est le fait de se conformer à des règles précises et des principes. Il s'exprime par l'écoute, la courtoisie, la retenue, la tolérance et le traitement équitable de chacun.

■ SOLIDARITE

La solidarité est le reflet de la nature de nos activités : solidarité entre les générations pour l'équilibre de nos Institutions de retraite complémentaire, prévoyance et mutuelle.

La stratégie du Groupe IRCEM se place pour 2006 sous l'égide de la valeur AMBITION et se décline pour chacune des institutions autour de 3 axes :

Ambition Client :

Renforcer la satisfaction de nos clients par la qualité de service apportée et l'étendue de notre offre.

- Avoir un traitement équivalent en terme d'excellence, de toutes les prestations actuelles et futures du groupe, en favorisant la transversalité et la polyvalence,
- Renforcer le développement des portefeuilles clients dans le cadre de coûts maîtrisés (évaluation du coût d'acquisition de nouveaux clients),
- Poursuivre le développement de notre offre produits, aux clients actuels et futurs, dans le cadre réglementaire.

Ambition Entreprise :

Faire face au développement programmé de l'activité, par une rigueur accrue de la gestion et l'amélioration constante de notre performance.

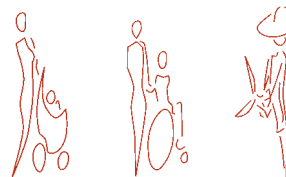
- Rationalisation de l'organisation et appui sur les outils informatiques,
- Formalisation des processus et amélioration (certification, cercles de qualité),
- Mise en place des indicateurs de qualité internes et de contrats de services. L'amélioration continue de nos processus transversaux se traduit par la mise en place de cercles de qualité et de contrats de service.

Ambition Salariés :

Permettre à chacun d'être reconnu en fonction de sa contribution et favoriser son développement professionnel dans l'organisation.

- Repositionnement des métiers et de leur contribution
- Systématisation des entretiens d'appréciation
- Développement de la mobilité interne
- Politique de rémunération incitative
- Renégociation des accords d'entreprise

Organisation Le Groupe IRCEM



Le Conseil d'administration du Groupe IRCEM au 1er janvier 2007...

Fonction	Prénom	Nom	Organisation
Présidence	France	GROLIN	FEPEM
Vice-Présidence	Monique	POTELET	F.O.
Administrateurs	Thibaut	BRODIN	FEPEM.
	Françoise	CHABERT	C.F.D.T.
	Emille	CROS	F.O.
	Jean Hubert	DE KERSABIEC	FEPEM
	Renée	DECHENE-COTILLON	C.F.T.C
	Philippe	DIOT	C.F.T.C.
	Guy	FROELICHER	FEPEM
	Vanina	LEHERISSEY	C.G.T.
	Marie-Anne	LOQUAIS	C.F.D.T.
	Alain	MAROT	FEPEM
	Brigitte	PEROL	FEPEM
	Pierre	SAUMAGNE	FEPEM
	Annick	SIBILLE	C.G.T.

Les partenaires du Groupe IRCEM

ACOSS - URSSAF	Ils assurent pour l'IRCEM Retraite et l'IRCEM Prévoyance l'appel et le recouvrement des cotisations obligatoires auprès des particuliers employeurs
CNCESU - Centre Pajemploi	
CNAV - CRAM - CNAF	Elles traitent les données sociales des déclarations et transmettent à l'IRCEM Retraite les informations nécessaires au report au compte retraite des salariés
CNP / SCOR	Réassureurs d'IRCEM-Prévoyance et d'IRCEM Mutuelle
AGFF	IRCEM Retraite assure le recouvrement amiable et contentieux des cotisations pour l'AGFF
Groupe Malakoff	IRCEM Mutuelle lui délègue la gestion des prestations de soins-santé et propose son produit Avenir Epargne Retraite
GIPS	GIE Informatique permettant la gestion de la retraite complémentaire
Pro-BTP Finances	Gère le fonds de fonds IRCEM-Dynamique
FEDERIS	Gère des Fonds de placement à long terme

La volonté du Groupe IRCEM est de rester indépendant, mais pas isolé. Pour remplir ses missions, il s'appuie sur un réseau de partenaires



Dans un souci permanent d'efficacité et à partir des conclusions des groupes projets tenus en 2006, les évolutions suivantes ont été apportées, à effet du 1er janvier 2007 :

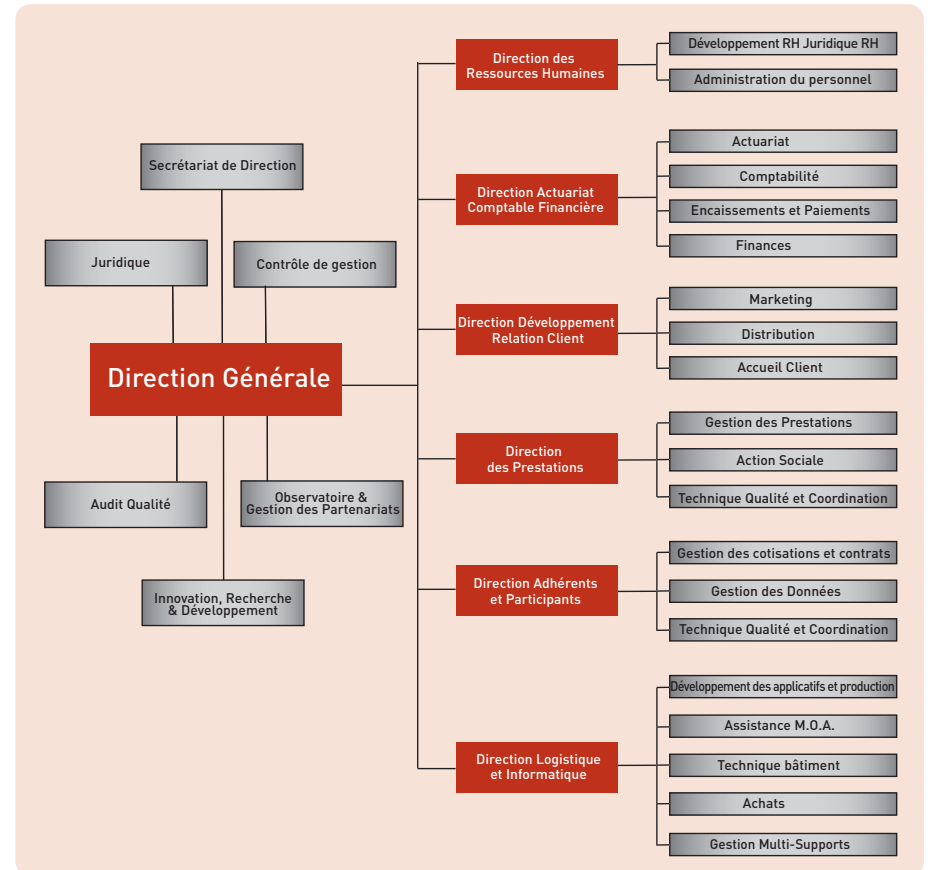
- la création du pôle Observatoire & Gestion des partenariats
- la création du pôle Innovation, Recherche & Développement

Comité de Direction

- Direction Générale**
Jean-Charles GROLLEMUND
- Direction des Ressources Humaines**
Peggy GILBART
- Direction Actuariat Comptable et Financière**
Jean Louis CEBILLE
- Direction Développement Relation Client**
Valérie DELENEVILLE
- Direction Prestations**
Jean-Xavier RAEPSAET
- Direction Adhérents Participants**
Bernard DEVIN
- Direction Logistique et Informatique**
Bernard ANCIAUX
- Secrétariat de Direction**
Caroline BEE
Marie-Elise LABOURG

Comité des Experts

- Pôle Juridique**
Sylvie TORRES
- Pôle Contrôle de Gestion**
Philippe BERNARD
- Pôle Audit Qualité**
Olivier LUCAS
- Pôle Observatoire - Gestion des Partenariats Communication**
Philippe PUTMAN
- Pôle Innovation, Recherche et Développement**
Camille ALEDJI



Le groupe IRCM, groupe de protection sociale des Emplois de la Famille accompagne depuis 1973 la mutation du secteur des services à la personne, notamment par la gestion de la Retraite Complémentaire et la gestion des accords de Prévoyance obligatoire des salariés et des assistants Maternels du Particulier employeur.

Le Groupe IRCEM



Organisation du Groupe IRCEM

L'association Groupe IRCEM a pour objet de définir, en liaison étroite avec ses membres, les grandes orientations politiques du Groupe, notamment liées à son développement. Elle a également pour objet de réaliser tout ou partie des opérations de gestion et d'administration de ses membres associés.

Ses activités recouvrent notamment la gestion du personnel et des moyens matériels mis en commun, comme l'informatique.

Le Groupe IRCEM est constitué de 3 institutions

IRCEM Retraite, créée en 1973, gère la retraite complémentaire des salariés employés au service de particuliers et des familles (salariés du particulier employeur, salariés d'associations ou d'entreprises de services à la personne). Elle est fédérée à la Fédération Agirc-Arrco.

IRCEM Prévoyance propose des garanties de prévoyance collective :

- Garantie maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident dans le cadre de la convention collective des salariés du particulier employeur ou à titre facultatif.
- Garantie maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident dans le cadre de la convention collective des assistants maternels du particulier employeur (depuis le 1er janvier 2005) ou à titre facultatif.

IRCEM Mutuelle propose des garanties individuelles spécialement étudiées pour les employés de la famille (actifs ou retraités) et leurs employeurs.

Les chiffres clés de l'année 2006



- 444 salariés au 31/12/2006, représentant 420,50 équivalents temps plein
- 23 nouveaux collaborateurs à contrat à durée indéterminée et 16 départs en 2006
- 45% des effectifs ont entre 26 et 35 ans
- Près de 42% des effectifs ont moins de 5 ans d'ancienneté en 2006
- 6,54% de la masse salariale sont consacrés à la formation



- Près de 5 millions de comptes gérés en 2006
- 249,83 M€ versés à la compensation inter-caisses, gérée par la Fédération AGIRC-ARRCO
- 669,01 M€ de cotisations versées en 2006 à 507 523 allocataires



- Un chiffre d'affaires en 2006 (150,63 M€) qui a progressé de 17% en un an
- Une marge de solvabilité à 6,47 fois le minimum en 2006, révélatrice d'une gestion saine de l'institution
- Un résultat d'exercice de 35,44 M€



- Un chiffre d'affaires (15,9 M€) qui progresse de 11% en un an
- Des capitaux propres et réserves de 4,67 M€ fin 2006.
Le minimum exigé (2,5 M€) est atteint avant la date butoir de mars 2007
- Un résultat d'exercice 2006 de 1,58 M€



“Pour qui travaille le Groupe IRCEM ?”

Toutes les activités effectuées par des salariés employés directement par des particuliers employeurs et des services mandataires (cadre de l'emploi direct), ou mis à disposition de particuliers par des associations prestataires et des entreprises privées de services à la personne relèvent du Groupe IRCEM.

Les clients employeurs

Le particulier Employeur :

Toutes les personnes qui emploient, à titre privée et à but non lucratif, des salariés exerçant des activités effectuées à leur domicile ou exercées hors de leur domicile et énumérées dans le décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005, sont particuliers employeurs. Le particulier employeur n'est pas une entreprise.

Leurs inscriptions à l'IRCEM se font par l'intermédiaire des Centres de gestion de l'ACOSS dès la déclaration d'embauche au CNCESU ou au Centre Pajemploi pour l'emploi des gardes d'enfants à domicile et des assistantes maternelles.

Pour simplifier la gestion administrative des particuliers employeurs, l'IRCEM a délégué, depuis le 1er janvier 2005, aux Centres de gestion de l'ACOSS le recouvrement complet des cotisations de retraite complémentaire Agirc-Arrco et des accords de prévoyance collective obligatoire.

Les déclarations trimestrielles ainsi que les volets sociaux CESU et Pajemploi peuvent être effectués par Internet:
Pour le CESU : www.cesu.urssaf.fr,
pour la Paje : www.pajemploi.urssaf.fr

Pour les employeurs qui utilisent encore la DNS via les **URSSAF : www.urssaf.fr**

Les services mandataires

Les particuliers employeurs peuvent confier la gestion administrative de leurs salariés au service mandataire d'une association ou d'une entreprise privée de service à la personne.

Ce service effectue pour eux diverses activités définies par contrat, qui vont de la recherche du salarié jusqu'à la déclaration sociale et au paiement des salaires et des cotisations.

Le particulier reste « particulier employeur » au regard des obligations légales définies par la Convention collective et le droit du travail.

Les associations prestataires

Il s'agit d'associations à but non lucratif employant des salariés qu'elles mettent à disposition des particuliers dans le cadre d'une prestation de services.

L'association doit avoir reçu l'agrément L 129-1 du code du travail, pour que les particuliers bénéficient des mesures fiscales prévues par le Plan BORLOO.

Les salariés exerçant des activités visées par le Plan BORLOO, employés par les associations prestataires de services à la personne relèvent du Groupe IRCEM pour la retraite complémentaire Agirc-Arrco.

La déclaration et le paiement des cotisations sociales doivent être adressés à l'IRCEM Retraite.

Pour simplifier leur gestion administrative elles peuvent utiliser **le portail Net entreprise www.net-entreprises.fr**.

Il permet d'opérer les déclarations sociales et le paiement des cotisations pour l'ensemble des organismes sociaux, y compris pour les contrats facultatifs de prévoyance collective souscrits auprès de l'IRCEM Prévoyance.

Les entreprises privées de services à la personne

Ces entreprises emploient des salariés qu'elles mettent à disposition de leurs clients dans le cadre d'une prestation de services.

L'entreprise doit avoir reçu l'agrément L 129-1 du code du travail, pour que ses clients bénéficient des mesures fiscales prévues par le Plan BORLOO.

Tous les salariés des entreprises privées de services à la personne relèvent du Groupe IRCEM.

Pour simplifier leur gestion administrative elles peuvent utiliser **le portail Net entreprise www.net-entreprises.fr**.

Il permet d'opérer les déclarations sociales et le paiement des cotisations pour l'ensemble des organismes sociaux, y compris pour les contrats facultatifs de prévoyance collective souscrits auprès de l'IRCEM Prévoyance.

Les clients salariés

- Employé de maison
- Assistant maternel
- Garde d'enfants à domicile
- Assistant de vie pour personne dépendante
- Dame de compagnie
- Homme toutes mains
- Garde malade
- Nurse
- Jardinier
- Gouvernante
- Secrétaire particulier, Assistant administratif
- Garde du corps
- Répétiteur à domicile
- Enseignant de cours particulier à domicile
- Repasseuse
- Lingère
- Gardien de propriété
- Coach sportif à domicile
- Famille d'accueil pour personnes âgées ou handicapées
- Accompagnateur
- Maître d'hôtel
- Cuisinier
- Chauffeur,
- Pilote, Skipper...

Les activités qui bénéficient des dispositions du plan Borloo

Certaines activités sont effectuées exclusivement à domicile :

- entretien de la maison et travaux ménagers
- petits travaux de jardinage
- prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »
- garde d'enfant à domicile
- soutien scolaire et cours à domicile
- assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes

de soins relevant d'actes médicaux

- assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété
- garde malade à l'exclusion des soins
- assistance informatique et Internet à domicile
- soins et promenades d'animaux domestiques, pour les personnes dépendantes

- soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes
- gardiennage et surveillance temporaire, à domicile, de la résidence principale et secondaire
- assistance administrative à domicile.

D'autres activités sont réalisées en dehors du domicile :

- préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,
- livraison de repas à domicile,

- collecte et livraison à domicile de linge repassé,
- aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement,
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives,
- accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie

Les activités sont énumérées dans le décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article L129-1 du code du Travail. (Source : Agence Nationale des Services à la Personne).

Les faits marquants IRCEM Retraite



Chiffres clés IRCEM Retraite

	2005	2006	Évolution
Allocations versées	326,8 M €	355,3 M €	+ 9 %
Nombre d'allocataires	497800 (1)	507 519	+ 2 %
Montant moyen trimestriel d'une pension	164,45 €	179,99 €	+ 9 %
Cotisations annuelles retraite dues	566,6 M €	669 M €	+ 18 %
Prestations d'action sociale	3,8 M €	4,3 M €	+ 13%
Charges de gestion courante	28,8 M €	30,4 M €	+ 6 %
Dotations de gestion ARRCO sur compte de gestion	26,8 M €	26,8 M €	0 %
Charges de gestion	5,08 %	4,55%	-10 %
Versements à la compensation	237,5 M €	249,8 M €	+ 5 %
Résultat net du compte de gestion de l'exercice	2,5 M €	2,3 M €	- 8 %
Effectif de l'IRCEM Retraite (ETP)	313,36	316,86	+ 1%

(1) Chiffre actualisé avec les nouvelles règles de calcul.

Une organisation optimisée pour répondre à l'accroissement des demandes de retraite

Une nouvelle organisation des unités de gestion a été mise en place au cours de l'année 2006, pour répondre à la fois aux demandes croissantes des plus de 57 ans qui souhaitent une évaluation de leurs droits et aux demandes de liquidation toujours en augmentation.

Elle a été menée sur 3 axes :

- Recentrer les collaborateurs sur leur métier,
- Former et intégrer de nouveaux collaborateurs pour qu'ils soient complètement opérationnels en janvier 2007
- Rationaliser et alléger certaines procédures pour gagner en efficacité

Le résultat de ces mesures se constate déjà sur le premier semestre 2007.

IRCEM Retraite compétente pour les DOM.

La validation des droits à la retraite des salariés du particulier employeur relève du champ de compétence territoriale de l'IRCEM Retraite depuis le 20 mars 2007.

A la demande des institutions de retraite complémentaire des départements d'outre mer, la Fédération Agirc-Arrco a proposé aux partenaires sociaux d'étendre le champ de compétence territoriale de l'IRCEM Retraite aux départements d'outre mer.

Cette extension concerne la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion, pour la gestion des droits à la retraite complémentaire des salariés du particulier employeur des DOM.

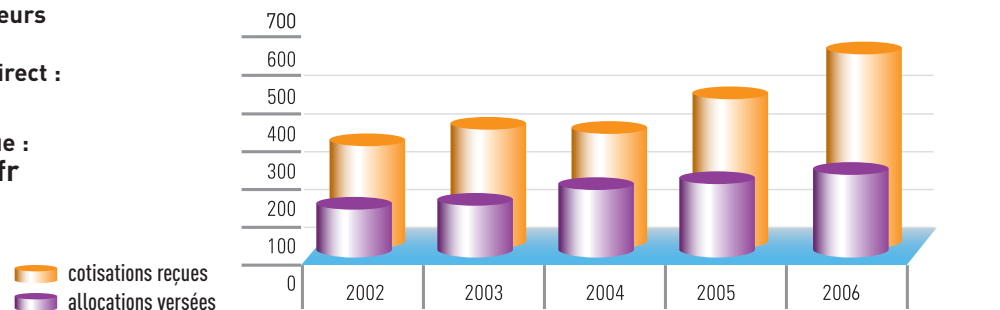
L'action sociale et la gestion de la relation client relèvent des institutions de retraite complémentaire des départements d'outre mer. L'IRCEM assure le « back office ».

Les processus de gestion concernés sont la gestion des cotisations, des carrières, la mise en paiement des allocations et la gestion des prestations retraite.

Les salariés et les particuliers employeurs bénéficient d'un numéro de téléphone direct : (03 20 45 61 62)

et d'un e-mail spécifique : reclcliDOM@ircem.fr

Rapport des cotisations dues et des allocations versées (en M€)





“Enrichissement des fichiers...”

Avec 95,6 % des identifications certifiées, l'IRCEM Retraite possède aujourd'hui un des meilleurs taux de certification des identifications des salariés cotisants des institutions Agirc-Arrco.

La mise en place d'un référentiel client Groupe et d'une équipe dédiée à la gestion des anomalies, permet de maintenir intègres les données des adhérents et d'optimiser la relation client.

Construction de l'“Usine Retraite” du GIE Agirc-Arrco

Pour construire les briques du système d'information unifié de la retraite complémentaire, sept dossiers provenant de groupes de protection sociale portés candidats ont été déposés à la Fédération Agirc-Arrco

L'IRCEM Retraite, forte de son expertise de près de 35 ans, s'est portée candidate pour développer la brique “appel indirect Acooss” en partenariat avec le GIPS (Groupement Informatique de Protection Sociale).

L'examen des dossiers par la Fédération au regard d'une grille de critères d'éligibilité préalablement établie a montré que tous les candidats étaient potentiellement capables de construire la brique pour laquelle ils avaient postulé.

L'attribution a été effectuée sur la base des dossiers présentés en intégrant l'ensemble des tâches communautaires liées à la convergence.

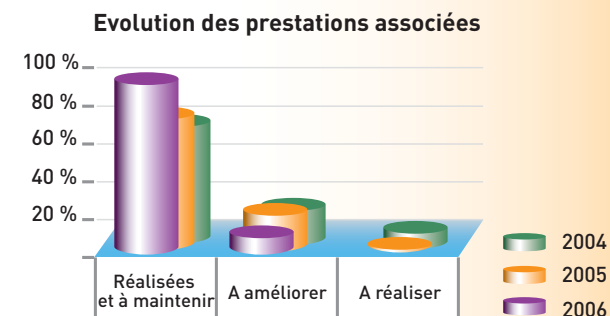
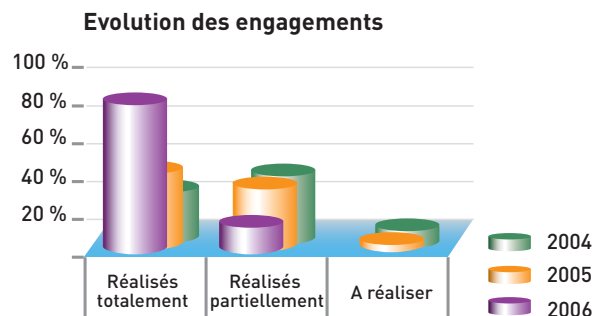
Grâce à sa maîtrise des circuits d'appel indirect des cotisations et à ses relations de longue date avec l'Acooss et la Cnav, l'IRCEM Retraite s'est vu attribuer le développement de cette brique informatique.

Les Contrats d'Objectifs

Le contrat d'Objectif établi entre la Fédération Agirc-Arrco et les institutions s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Depuis 2004, l'IRCEM s'investit pour réaliser 50 engagements et 144 prestations associées. L'état d'avancement réalisé par la Fédération Agirc-Arrco constate la réalisation de ces engagements fin 2006.

Avancement du Contrat d'Objectif IRCEM Retraite au 31 décembre 2006.



Les faits marquants IRCEM Retraite



“L'Action Sociale ...”

L'IRCEM Retraite est atypique dans la Fédération Agirc-Arrco par son appel indirect de cotisations et par ses participants multi employeurs.

Toutefois, l'institution s'applique à mettre en œuvre les réformes et notamment la loi Fillon et ses adaptations.

L'activité du service instruction et du service gestion des actifs en a été directement impactée.

Une action sociale qui répond aux besoins des adhérents :

Les aides sont diversifiées pour répondre aux besoins de première nécessité des adhérents de l'IRCEM.

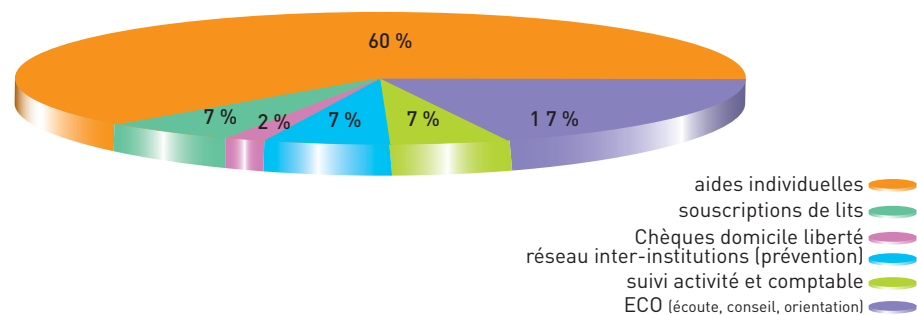
Aujourd'hui, 57 % des dépenses d'action sociale de l'IRCEM Retraite sont consacrées aux axes prioritaires de la Fédération Agirc-Arrco (contre 32 % toutes institutions confondues).

Les aides IRCEM favorisent majoritairement le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes.

Pour assurer l'activité, l'effectif du Service Social, ramené en équivalent temps plein (ETP), est de 14.8 personnes en 2006 (13.58 ETP en 2005).

18 000 interventions individuelles ont été gérées en 2006.

Gestion sociale IRCEM 2006
Répartition des aides par type





“Une nouvelle Politique d'action sociale dès 2007...”

Une gestion d'action sociale certifiée ISO 9001 : 2000

Après la certification de l'IRCEM prévoyance début 2006 (renouvelée début 2007), l'activité Action Sociale du groupe IRCEM a reçu son certificat ISO 9001 : 2000, par le premier organisme certificateur de France : l'Afaq-Afnor, en janvier 2007.

La certification s'inscrit pleinement dans la stratégie du Groupe IRCEM et répond à son « ambition client » : renforcer la satisfaction de ses clients par l'apport d'une qualité de service optimale et l'étendue d'une offre de services adaptée.

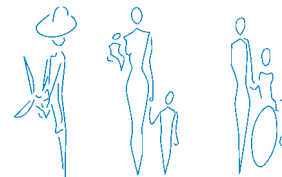
Une nouvelle Politique d'action sociale dès 2007 :

Le budget consacré à l'action sociale destiné à l'IRCEM Retraite va augmenter de façon conséquente sur les 7 prochaines années, passant de 5.5 M€ en 2006 à 10.5 M€ en 2012.
La réflexion d'une nouvelle définition de l'action sociale Retraite a été engagée en 2006 et mise en œuvre en 2007.

Voici les innovations décidées en conformité avec la politique générale définie par la Fédération Agirc-Arrco :

- Proposer la **télé-assistance** aux retraités : médaillon-téléphone portable qui permet d'intercepter les appels personnels sans avoir à se déplacer en cas de malaise ou de chute. Une simple pression met en contact la personne avec l'équipe Filassistance 24 H/24 et 7J/7. .
- Choix d'un émetteur **CESU** pour la distribution de chèques pré-financés aux retraités pour aider au maintien à domicile. C'est l'émetteur « Accor Services » qui a été sélectionné par le Conseil d'Administration du mois de décembre 2006 et par la Commission Sociale du 11 janvier 2007.
- Distribution de **chèques domicile liberté** aux plus de 80 ans dans l'objectif d'aider les personnes âgées à sortir de chez elles en étant accompagnées.
Cette aide est coordonnée et compensée par le FCAS (fonds commun d'action sociale) des Fédérations.
Pour la gestion, le choix du partenaire de gestion s'est porté sur QUALIDOM.
- Actions pour préserver chez les personnes âgées le **capital cognitif**. Certains exercices permettent d'entretenir la mémoire. Ces exercices sont accessibles sur le site internet www.ircem.fr et sont proposés dans le bulletin destiné aux allocataires de l'IRCEM Retraite.

Les faits marquants IRCEM Prévoyance



Chiffres clés IRCEM Prévoyance

Cotisations	2005	2006	Evolution
Accord obligatoire salariés du particulier employeur	62,93 M€	72,90 M€	16 %
Accord obligatoire assistants maternels du particulier employeur	58,96 M€	70,40 M€	19 %
Garanties facultatives	6,99 M€	7,34 M€	5 %
Total cotisations	128,88 M€	150,63 M€	17 %
Résultats Techniques			
Vie	0,1 M€	0,51 M€	410 %
Non vie	13,19 M€	32,13 M€	144 %
Fonds Propres	52,30 M€	87,75 M€	68 %
Provisions techniques	222,23 M€	288,76 M€	30 %
Résultat de l'exercice	14,06 M€	35,44 M€	152 %
Ratio de marge de solvabilité	4,44	6,47	

L'IRCEM Prévoyance obtient son certificat ISO 9001 : 2000

La certification ISO 9001 : 2000

Début 2006, l'IRCEM Prévoyance a obtenu le certificat ISO 9001 : 2000 par le premier certificateur de France, l'AFAQ-AFNOR, pour la gestion des accords collectifs de prévoyance obligatoire des salariés du particulier employeur et des assistants maternels du particulier employeur.

Cette certification s'inscrit dans le cadre stratégique du Groupe IRCEM et récompense la démarche qualité engagée depuis plusieurs années.

Les objectifs de l'IRCEM Prévoyance se déclinent, notamment, pour nos clients, par :

- Un délai de traitement de tout nouvel arrêt de travail en moins de 8 jours ouvrés lorsque le dossier est complet,
- La mise en place d'une centralisation des réclamations en vue d'apporter des améliorations chaque année,
- Un accueil client téléphonique de qualité avec un taux de prise d'appel de 90 % et une note de satisfaction approchant les 9/10.

Marge de solvabilité

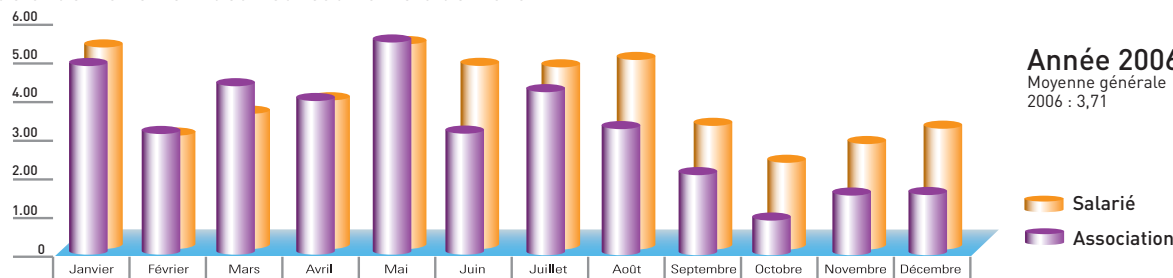
L'IRCEM Prévoyance atteint au 31 décembre 2006, 6.47 fois le minimum de la marge, hors plus-values latentes (contre 4.44 en 2005, 5.62 en 2004).

Son ambition de détenir 4 fois le minimum de la marge est donc à nouveau atteinte en 2006, après la mise en place de l'accord de prévoyance des assistants maternels du particulier employeur.

Politique Tarifaire

A partir des études actuarielles et grâce à une recherche permanente de rationalisation des procédures, le Conseil d'administration d'octobre 2005 a pu prendre la décision de maintenir la quasi-totalité des taux d'appel de cotisations, notamment le taux d'appel de cotisations de l'accord des salariés du particulier employeur. Ce taux reste inchangé depuis le 1er janvier 1999, date de mise en place de l'accord.

délaï de traitement des nouveaux arrêts de travail





“Prévoyance et Innovation...”



Un délai de traitement de tout nouvel arrêt de travail en moins de 8 jours ouvrés

Depuis le second semestre 2004, nous traitons les demandes d'indemnisation en provenance du salarié, sous un délai inférieur à 8 jours (un des engagements de la certification ISO 9001 : 2000).

L'automatisation des prolongations contribue en partie à ces bons résultats. Elle permet de traiter les demandes dans leur journée de numérisation.

Des Tables d'expériences au service des actuaires

La population des salariés couverts par l'accord de branche des salariés du particulier employeur est spécifique, que ce soit en termes de caractéristiques démographiques (forte proportion de femmes, pyramide des âges particulière) ou d'activité professionnelle (durée d'activité non continue, faible sécurité d'emploi). Il était donc nécessaire de construire un outil d'observation pour tenir compte des particularités de la population couverte par cet accord.

La constitution de ces tables empiriques intervient donc dans une logique d'optimisation de la gestion du risque de l'accord de branche des salariés du particulier employeur. en ajustant les méthodes de provisionnement au plus près de la réalité du risque.

La Direction Générale de l'IRCEM a sollicité le cabinet ACTUARIS pour obtenir la certification de ces lois empiriques de maintien en incapacité et de passage en invalidité, construites par le Pôle Actuariat, de façon à les utiliser dans le cadre de leurs inventaires 2006 et pour les années à venir.

Un Nouveau Système d'information performant : PI.COM

L'IRCEM Prévoyance s'est dotée d'un nouveau Système d'Information qui a pour ambition :

- De permettre le développement de l'IRCEM Prévoyance par une facilité d'implémentation de nouveaux produits
- De préparer la mutation de notre secteur d'activité vers des alliances et des partenariats
- D'anticiper les nouvelles technologies (développement des TICS)
- De positionner l'institution comme acteur reconnu, expert dans la gestion de la prévoyance lourde, doté d'un système d'information capable de prendre en compte, entre autres, les impératifs du contrôle interne.

Ce projet, difficile, a permis d'élever le niveau des compétences internes, notamment par une volonté de réunir la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage pour partager les visions de chacun et assurer la cohérence des travaux.

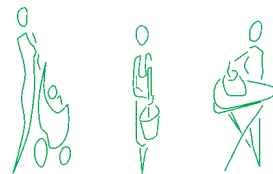
PI.COM est en production depuis le 8 janvier 2007.

L'IRCEM Prévoyance actionnaire de l'enseigne “particulieremploi.fr”

Cette Enseigne, créée en association avec la FEPEM (Fédération Nationale des Particuliers Employeurs) et de l'IFEF (Institut de Formation des Emplois Familiaux), est la première enseigne de mise en relation gratuite de l'offre et la demande de services à la personne entre particuliers.

Particulieremploi.fr a permis de créer près de 2 000 emplois dès la première année de fonctionnement, avec 800 000 visiteurs, 200 000 annonces déposées et plus d'un million de visites en 1 an !

Les faits marquants IRCEM Mutuelle



Chiffres clés IRCEM Mutuelle

	2005	2006	Evolution
Cotisations vie			
Rupture du contrat de travail	2,06 M€	2,86 €M	39 %
Frais d'obsèques	1,33 M€	1,75 M€	32 %
Cotisations non vie			
Soins-santé	8,03 M€	8,17 M€	2 %
Décès accidentel	1,80 M€	2,14 M€	19 %
Hospitalisation	1,01 M€	0,92 M€	-9 %
Capital autonomie	0,04 M€	0,06 M€	50 %
Total cotisations	14,28 M€	15,90 M€	11 %
Résultats Techniques			
Vie	0,21 M€	0,63 M€	200 %
Non vie	0,82 M€	0,92 M€	12 %
Fonds Propres	3,04 M€	4,67 M€	54 %
Provisions techniques	3,18 M€	3,80 M€	19 %
Résultat de l'exercice	1,08 M€	1,62 M€	50 %
Ratio de marge de solvabilité	2,82	4,04	

L'IRCEM Mutuelle, dont la gestion est assurée par l'IRCEM Prévoyance, a acquis une bonne expérience des métiers de la famille et de leurs besoins. Elle développe depuis plusieurs années des garanties innovantes et adaptées aux particularités de ces professions et de leurs retraités.

Une gamme de produits répondant aux spécificités des emplois de la famille

- **Obsèques** : Destinée aux allocataires du Groupe IRCEM, la garantie Obsèques permet de soulager ses proches de tout souci financier. La personne choisit un capital qui sera versé, le moment venu, au bénéficiaire désigné, quels que soient le lieu, la cause du décès et le montant des cotisations versées. Ce capital permet de financer les frais d'obsèques. Cette garantie peut être souscrite sans questionnaire médical.
- **Frais médicaux** : IRCEM Mutuelle propose 4 niveaux de garanties adaptées aux besoins et au budget de chacun. Ces garanties permettent également de bénéficier gratuitement des services d'assistance et d'information santé.
- **Dépendance** : Novatrice, la garantie "Capital Autonomie" prévoit le versement d'un capital en cas de dépendance totale ou même partielle.
- **Décès accidentel** : Proposée aux salariés du particulier et aux assistantes maternelles cette garantie et son complément en cas d'hospitalisation prévoient le versement d'un capital pour aider la famille de l'adhérent victime d'un accident.
- **Décès de l'employeur** : Cette garantie prévoit que l'IRCEM Mutuelle se substitue aux héritiers de l'employeur décédé pour répondre à leurs obligations légales, en versant l'indemnité de préavis directement au salarié et les charges sociales afférentes.
- **Hospitalisation de l'employeur** : La Convention Collective Nationale des Salariés du Particulier Employeur oblige l'employeur à maintenir le salaire de ses employés familiaux pendant son hospitalisation. L'IRCEM Mutuelle propose au particulier employeur une prestation couvrant le règlement du salaire de l'employé ainsi que toutes les charges sociales en cas d'hospitalisation.
- **"Avenir Epargne Retraite"** : cette garantie gérée par la CMAV (Groupe Malakoff) permet d'étendre la gamme des produits de l'IRCEM Mutuelle. Elle a reçu en 2005 et 2006 le trophée d'or du meilleur contrat d'assurance vie en euros, décerné par le magazine LE REVENU.
Le taux de rendement des campagnes marketing sur ce produit dépasse les 1%, prouvant ainsi qu'il correspond bien aux besoins de nos adhérents



Un marketing direct performant

Le taux de rendement de nos campagnes de marketing direct continue de progresser grâce à un ciblage performant qui prend en compte les particularités de nos adhérents, à la simplification de la démarche d'adhésion et au suivi effectué par nos assistantes commerciales.

Politique tarifaire

Dans un contexte d'augmentation de la consommation médicale et de mise en place de la réforme assurance santé, L'IRCEM Mutuelle a limité les augmentations tarifaires, notamment pour les Frais de Santé qu'elle a adaptés pour les rendre "responsables" depuis le 1er janvier 2006.

Des contrats "Responsables"

La réforme de la Sécurité sociale vise à sauvegarder le régime d'Assurance maladie français et applique des mesures nécessaires à son équilibre.

Pour inciter les assurés à respecter le parcours de soins coordonnés, la réforme prévoit la création de «contrats responsables». Il s'agit de lier le maintien de certains avantages tarifaires à l'intégration de nouveaux critères dans les contrats.

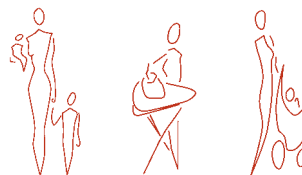
Le conseil d'administration de l'IRCEM Mutuelle a décidé de soutenir cette réforme et d'adapter ses contrats de frais de santé pour les rendre "responsables" à compter du 1er janvier 2006.

L'IRCEM Mutuelle s'engage dans les actions de prévention

L'IRCEM Mutuelle relaye la Campagne « Enfance et Premiers Secours » créée à l'initiative de la Fédération Nationale de la Mutualité Française et de la Croix-Rouge Française. Elle propose aux membres adhérents du Groupe IRCEM qui ont la charge de jeunes enfants, d'accéder gratuitement à des initiations aux gestes d'urgences pédiatriques dispensées par la Croix-Rouge Française.

Cette Action a été lancée le 3 juillet 2007 sur la Région Nord Pas-de-Calais. Les attestations ont été remises à cette occasion aux premiers bénéficiaires d'une session d'initiation dispensée le jour même.

Les faits marquants Le Groupe IRCEM

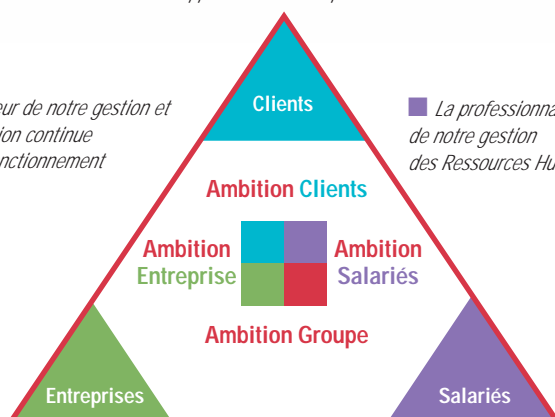


“Des ambitions stratégiques déclinées en actions ...”

■ La satisfaction de nos clients
et le développement de notre portefeuille

■ La rigueur de notre gestion et
l'amélioration continue
de notre fonctionnement

■ La professionnalisation
de notre gestion
des Ressources Humaines



■ L'affirmation de notre identité
et de notre expertise

Affirmer l'identité du Groupe IRCEM et donner du sens à son action dans l'univers de la protection sociale, telle est la volonté des administrateurs du Groupe.

Elle se traduit par la formulation des ambitions 2005 – 2008.

Ces ambitions ont été déclinées dans chaque direction opérationnelle et fonctionnelle en objectifs.

Des indicateurs de pilotage ont été mis en place et communiqués trimestriellement aux administrateurs.

Des ambitions stratégiques déclinées en actions

Déploiement de la démarche Qualité

La démarche qualité se traduit par la mise en place de différents outils permettant de mesurer la satisfaction de nos clients et d'améliorer notre organisation ; l'objectif fixé par la Direction Générale étant que le Groupe soit certifié sur l'ensemble de ses activités.

Management de la Maîtrise des Risques

Le Groupe IRCEM a choisi d'initier une démarche progressive de renforcement de son contrôle interne depuis 2005.

Cette approche s'inscrit dans le cadre de la généralisation de la "Démarche Qualité" à toutes les institutions du Groupe.

Elle permet au Groupe IRCEM d'obtenir « une assurance raisonnable » que les actes de gestion ainsi que les actions des collaborateurs s'inscrivent dans un cadre défini par les orientations données par les lois et règlements applicables et, par les valeurs, les normes et les règles internes de l'entreprise.

Ce concept, associé à la démarche Qualité (ISO 9001), permet également au Groupe IRCEM de progresser au quotidien en améliorant l'efficacité de ses procédures tout en surveillant la satisfaction de ses clients

Un challenge d'entreprise

La réussite passe par l'implication et la mobilisation interne. Pour y parvenir :

- des collaborateurs sont formés à l'animation de cercles de qualité et aux techniques de résolution de problèmes. Leur rôle est d'animer des petits groupes afin de conduire des projets d'amélioration.
- Une vingtaine de collaborateurs sont également formés à l'audit qualité. Auditer, ce n'est pas contrôler uniquement les procédures, c'est aussi et surtout s'assurer que l'organisation et les ressources en place permettent d'atteindre les objectifs prévus.

Ces outils constituent quelques unes des modalités de participation des collaborateurs à la recherche d'une plus grande qualité.



L'écoute permanente de la satisfaction client

La gestion des Réclamations

Soucieux de la satisfaction de chacun de ses clients, le Groupe IRCHEM a mis en place une cellule médiation et un observatoire des réclamations. Ainsi, dans le cadre de la démarche qualité, chaque réclamation formulée par un client fait l'objet d'un suivi particulier dans l'objectif d'être traitée dans un délai de 5 jours.

Cette démarche, initiée au sein de l'institution de prévoyance, a été appliquée au service social de l'institution de retraite en 2006 et sera étendue à l'ensemble du Groupe IRCHEM d'ici la fin de l'année 2007.

L'observatoire permet ainsi de recenser les motifs de réclamations et de mettre en place, si nécessaire, des actions correctives, ceci dans un souci permanent de satisfaire ses clients.

Le rôle du Médiateur

Prendre en charge les réclamations à caractère sensible et anticiper ainsi les éventuels risques de poursuites judiciaires, telle est la mission du médiateur du Groupe IRCHEM.

Instaurée en mars 2006, cette mission s'inscrit dans le processus d'amélioration continue de la qualité et de la satisfaction client.

Le médiateur travaille en collaboration étroite avec des experts métiers et s'engage à apporter au client une réponse dans un délai inférieur à une semaine.

Il analyse les types de cas traités et joue un rôle d'alerte, faisant, si nécessaire, des propositions d'amélioration des processus.

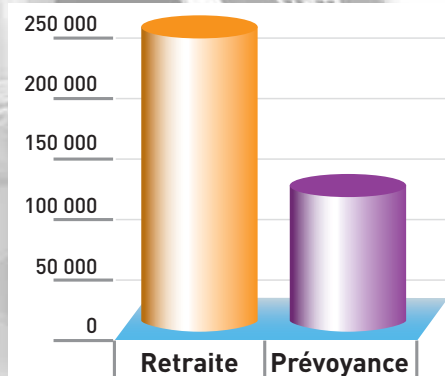
Les clients du Groupe IRCHEM peuvent trouver les coordonnées du médiateur dans toutes les publications du groupe, et aussi [sur Internet : www.ircem.fr](http://www.ircem.fr).

La gestion des Partenariats

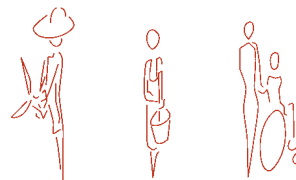
La centralisation du suivi et du développement des relations partenaires du Groupe IRCHEM contribue fortement au développement de la démarche qualité.

Elle permet, tout en étant à l'écoute des partenaires, de négocier la qualité des prestations pour améliorer et développer le service client.

Répartition des appels téléphoniques en 2006



Le Groupe IRCCEM



“Le Groupe IRCCEM producteur reconnu de statistiques fiables...”

La France est en retard sur les offres de services à la personne en comparaison avec d'autres pays développés.

1 million d'emplois seraient directement créés si chaque ménage français avait recours à 2 heures de services hebdomadaires.

Le plan de développement des services à la personne

Jean-Louis BORLOO, alors Ministre du Travail et de la cohésion sociale, a dévoilé son plan de développement des services à la personne le 16 février 2005. Adoptée le 26 juillet 2005 et applicable au 1er janvier 2006, cette loi met un coup de projecteur sur un secteur mal connu.

Les services à la personne représentent aujourd'hui 1,6 million d'emplois dont plus de 85 % relèvent du Groupe IRCCEM pour la retraite complémentaire et la prévoyance.

Chaque année, plus de 80 000 postes sont créés. C'est le secteur de l'économie française qui connaît la plus forte croissance de ses effectifs depuis 10 ans. Néanmoins, certains services sont encore perçus par les particuliers comme trop coûteux et les démarches pour y accéder trop compliquées. D'autres sont insuffisamment attractifs et reconnus... Les entrepreneurs qui souhaitent développer des offres ou inventer de nouveaux métiers se heurtent à de nombreux obstacles juridiques et administratifs.

La loi pour le développement des services à la personne a pour objectifs de :

- Simplifier et améliorer la vie de tous en donnant à chacun l'accès aux services à la personne à domicile (Chèque Emploi Service Universel – exonération de charges...)
- Aider tous les professionnels du secteur à se renforcer et à croître (Agence Nationale des Services à la Personne - Enseignes...)
- Rendre les métiers des services à la personne plus attractifs (campagne de communication).

Une convention pour contribuer à l'Observatoire des Services à la Personne.

Bruno ARBOUET, Directeur de l'ANSP (Agence Nationale des Services à la Personne) et Jean Charles GROLLEMUND, Directeur Général du Groupe IRCCEM, signent le 3 juillet 2007, une convention qui reconnaît l'IRCCEM en tant que producteur officiel de chiffres, notamment pour l'emploi direct qui représente près de 85% de l'activité du secteur des services à la personne.

Bruno ARBOUET se félicite de la signature de cette convention, et indique que les pouvoirs publics et l'appareil statistique de l'Etat sont démunis au regard de la réalité, de la diversité et de l'hétérogénéité de ce secteur.

Les grandes institutions comme l'INSEE, la DARES ... ont besoin des données de l'IRCCEM pour avancer dans la connaissance du secteur des services à la personne. Cette convention va leur permettre de disposer de façon fluide, d'informations tout à fait fiables, pour mener une action publique encore plus efficace, pour aider les acteurs privés ou publics dans leurs actions de promotion et de développement, et pour mieux connaître la réalité de ce secteur.

Les données détenues par l'IRCCEM sont considérables, et il faut aller plus loin dans leur analyse pour cerner les réalités de ce secteur d'activité. Pour ce faire, l'ANSP va revenir rapidement vers l'IRCCEM pour lui confier des commandes supplémentaires et contribuer à mieux comprendre la richesse et le potentiel de ce secteur en pleine émergence.

La convention a été signée à Valenciennes le 3 juillet 2007 lors du colloque organisé par le Groupe IRCCEM :

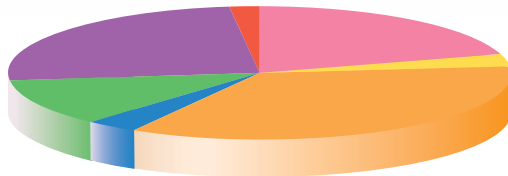
« Les services à la personne : Participer autrement à l'émergence d'une économie »

L'emplois direct en chiffre au 2ème trimestre 2006.



“ Les Emplois de la Famille en chiffres ... ”

Masse salariale soumise à cotisations



- Particuliers DNS hors garde d'enfants à domicile
- Particuliers DNS garde d'enfants à domicile
- Particuliers C.E.S
- Particuliers PAJE AGED
- Assistantes maternelles DNS
- Assistantes maternelles PAJE
- Occasionnels

L'emploi direct en chiffres au 2° trimestre 2006

	2T2005	2T2006	Evolution
Particuliers DNS hors garde d'enfants à domicile	550 107	537 014	-2,38%
Particuliers DNS garde d'enfants à domicile	55 301	40 460	-26,84%
Particuliers C.E.S	1 137 556	1 268 862	11,54%
Particuliers PAJE	15 570	29 932	92,24%
Sous Total Particuliers	1 758 534	1 876 268	6,70%
Assistants maternelles DNS	469 637	292 501	-37,72%
Assistants maternelles PAJE	217 197	416 651	91,83%
Sous Total Assistants maternelles	686 834	709 152	3,25%
Occasionnels	18 887	18 502	-2,04%
Total particuliers employeurs	2 464 255	2 603 922	5,67%

DNS : Déclaration Nominative Simplifiée
 CES : Chèque Emploi Service
 AGED : Allocation de Garde d'Enfants à Domicile
 PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

Nombre d'heures déclarées (en millions)

	2T2005	2T2006	Evolution
Particuliers DNS hors garde d'enfants à domicile	49 390 248	46 672 094	-5,50%
Particuliers DNS garde d'enfants à domicile	12 373 884	8 135 755	-34,25%
Particuliers C.E.S	64 840 354	71 901 446	10,89%
Particuliers PAJE	4 412 952	8 264 352	87,27%
Total Particuliers	131 017 438	134 973 647	3,02%

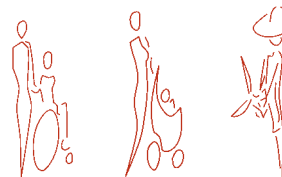
Les Salariés de Particuliers Employeurs

	2T2005	2T2006	Evolution
Particuliers DNS hors garde d'enfants à domicile	354 697	351 761	-0,83%
Particuliers DNS garde d'enfants à domicile	53 870	39 381	-26,90%
Particuliers C.E.S	606 834	665 410	9,65%
Particuliers PAJE	15 761	29 791	89,02%
Sous Total Particuliers	886 734	936 236	5,58%
Assistants maternelles DNS	226 327	175 318	-22,54%
Assistants maternelles PAJE	161 080	230 221	42,92%
Sous Total Assistants maternelles	263 751	269 547	2,20%
Occasionnels	13 645	13 252	-2,88%
Total des salariés	1 164 130	1 219 035	4,72%

Masse salariale soumise à cotisations

	2T2005	2T2006	Evolution
Particuliers DNS hors garde d'enfants à domicile	432 669 345	428 576 302	-0,95%
Particuliers DNS garde d'enfants à domicile	98 312 928	68 440 623	-30,38%
Particuliers C.E.S	588 871 396	734 589 076	24,75%
Particuliers PAJE AGED	35 529 965	72 627 987	104,41%
Sous Total Particuliers	1 155 383 634	1 304 233 988	12,88%
Assistants maternelles DNS	438 339 767	241 048 988	-45,01%
Assistants maternelles PAJE	257 060 779	522 382 352	103,21%
Sous Total Assistants maternelles	695 400 546	763 431 340	9,78%
Occasionnels	38 151 236	39 864 087	4,49%
Total particuliers employeurs	1 888 935 416	2 107 529 415	11,57%

Le Groupe IRCEM



“Les emplois de la famille en chiffres...”

L'emploi direct en chiffres : Prévisions 2006

Annuel 2005

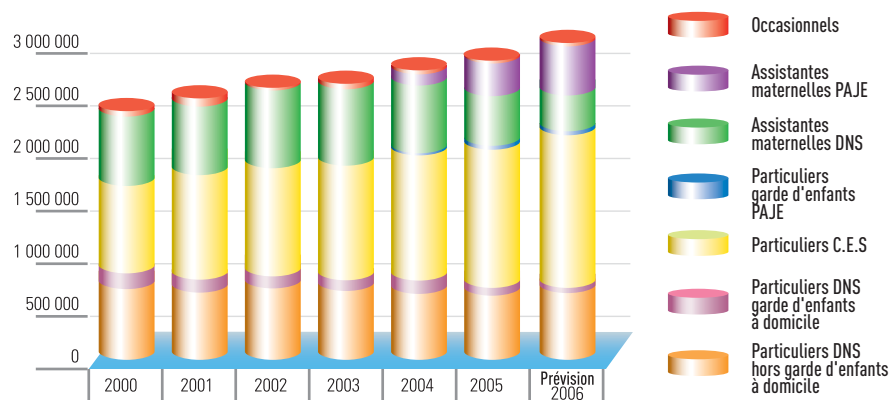
	Nombre d'employeurs	Nombre de salariés	Masse salariale
Chèque emploi service	1 408 833	801 957	2 355 811 819
DNS Emplois familiaux (hors AGED)	668 541	449 084	1 717 375 276
Garde d'enfants à domicile DNS	88 143	74 561	360 777 169
Garde d'enfants à domicile PAJE	33 954	29 503	153 138 343
Autres emplois familiaux	29 055	19 937	150 444 765
Sous Total Emplois familiaux	2 228 526	1 168 534	4 737 547 372
Assistantes maternelles DNS	554 830	249 508	1 535 121 830
Assistantes maternelles PAJE	339 705	217 055	1 123 291 203
Sous Total Assistantes maternelles	894 535	289 518	2 656 360 317
Total Appel indirect	3 123 061	1 458 052	7 393 907 689

Annuel 2006 Prévisions

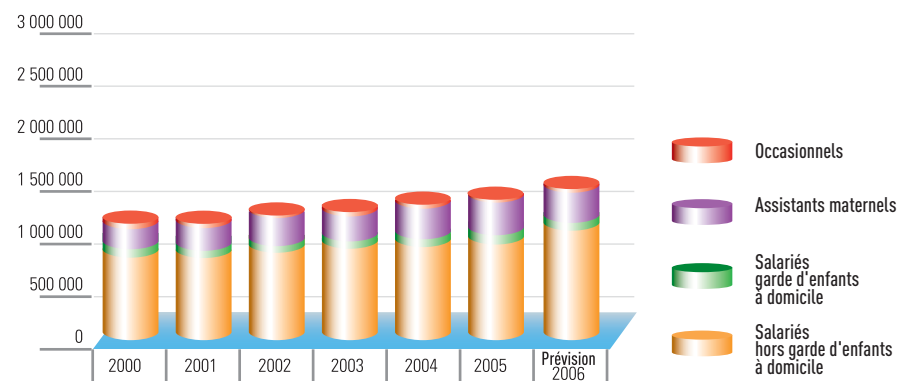
	Nombre d'employeurs	Nombre de salariés	Masse salariale
Sous Total Emplois familiaux	2 373 594	1 259 174	5 234 174 351
Sous Total Assistantes maternelles	922 266	299 693	3 014 006 900
Total Appel indirect	3 295 860	1 558 867	8 248 181 251

Remarque : La mesure faite sur le second trimestre des années 2005 et 2006 (cf. page précédente) n'est pas exhaustive du volume géré sur une année complète.

Evolution du nombre de Particuliers employeurs



Evolution du nombre de salariés





“Les emplois de la famille en chiffres...”

L'impact estimé du plan de développement des services à la personne sur la masse salariale

En 2006, le Groupe IRCEM a développé des modèles permettant d'estimer l'évolution prospective, à moyen terme, de la masse salariale et de l'ancienneté des salariés dans le secteur.

Ces modèles tiennent compte des évolutions passées, mais également des effets attendus de la loi sur le développement des services à la personne.

Prévisions 2006 – 2007

L'activité des salariés du particulier employeur (SPE) est sensible à la conjoncture économique française : une augmentation de 1 % du PIB (en valeur) entraîne une augmentation de 4 % de la masse salariale.

En revanche, le niveau du salaire joue négativement sur l'activité : une augmentation de 1 % du salaire moyen pénalise l'activité de près de 8 %.

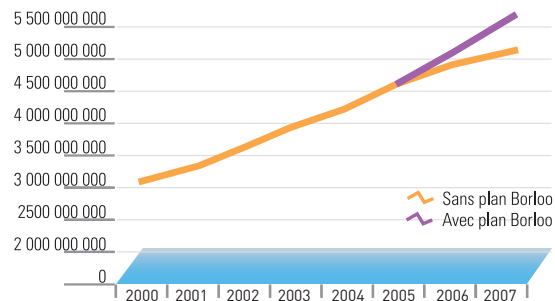
Paradoxalement, le secteur se porte d'autant mieux que la situation sur le marché du travail se dégrade : l'augmentation de 1 % du nombre de chômeurs s'accompagne d'une augmentation de la masse salariale de 0,5 %.

Sans tenir compte du plan BORLOO, le ralentissement de la croissance de la masse salariale des SPE s'explique principalement par la forte baisse du chômage, qui donne l'opportunité aux employés de maison de travailler dans un autre secteur.

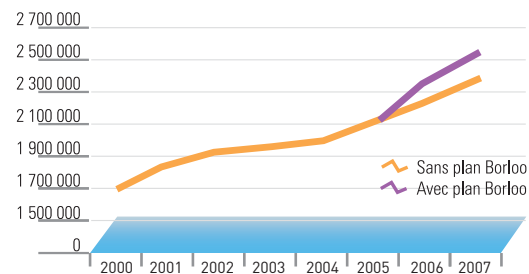
Avec le plan BORLOO, 2 paramètres nouveaux sont à prendre en compte. Hormis la baisse de 15 points de cotisations sociales patronales, la mise en place du Chèque Emploi Service Universel (CESU) du CESU pré-financé qui peut être abondé par les entreprises, les collectivités territoriales et locales, les services d'action sociale, etc..., en échange de quoi ils bénéficient d'une réduction d'impôt de 25 %.

Ces mesures devraient permettre une croissance de la masse salariale de 10 % en 2006 et atteindre près de 12% en 2007.

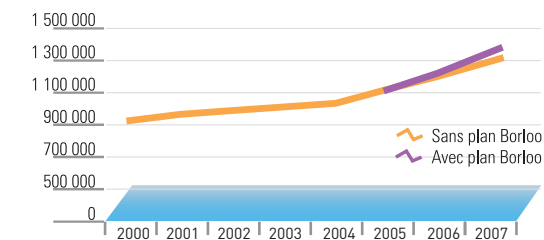
Évolution de la masse salariale
Impact du plan BORLOO (emplois familiaux)



Évolution des effectifs
“particuliers employeurs” Impact du plan BORLOO



Évolution des effectifs
“salariés du particulier employeur”
Impact du plan BORLOO



Où rencontrer le Groupe IRCHEM Emplois de la Famille ?

Siège social :

261 avenue des Nations Unies
59672 Roubaix Cedex 1
Tél : 03.20.45.57.00 / Fax : 03.20.45.57.01

Site Internet :
www.ircem.fr



En région :

Agence Sud Est

[Départements : 04.05.06.07.11.12
13.20.26.30. 34.48.66.83.84.81]
7 rue Gaston de flotte
Actipole 12
13012 MARSEILLE
Tél : 04.91.88.13.05
Fax : 04.91.88.13.05

Agence Sud Ouest

[Départements : 09.16.17.19.23.24
31.32.33.40.46.47.64.65.82.87]
Immeuble TOURMALINE 2
6 rue Joule - ZI du Phare
33700 MERIGNAC
Tél : 05.56.55.96.11
Fax : 05.56.13.08.35

Agence Centre Est

[Départements : 01.03.15.21.25.38
39.42.43.63.69.70.71.73.74.90]
32 rue Neuve
69002 LYON
Tél : 04.72.77.02.05
Fax : 04.78.42.14.33

Agence Nord Est

[Départements : 02.08.10.51.52.54
55.57.59.60.62.67.68.80.88]
261 av. des Nations Unies
BP 149
59672 ROUBAIX Cedex
Tél : 03.20.45.49.32
Fax : 03.20.45.49.31

Agence de Paris

[Départements : 14.27.28.45.50
58.61.75.76.77.78.89.91.92.93.94.95]
15 bis rue d'Abbeville
75010 PARIS
Tél : 01.48.74.57.24
Fax : 01.45.26.22.76

Agence Ouest

[Départements : 18.22.29.35.36.37
41.44.49.53.56.72.79.85.86]
2 Bd Babin Chevaye
44200 NANTES
Tél : 02.51.82.09.76
Fax : 02.51.82.09.92